

Le syndicaliste indépendant des Landes



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIÈRE
- SECTION DÉPARTEMENTALE DES LANDES -

SPÉCIAL INCLUSION

**L'inclusion systématique, forcée et à bas coût,
au détriment de l'enseignement adapté et spécialisé,**

un dossier défendu sans relâche et avec détermination durant toute cette année 2023/2024 par la section syndicale fédérale départementale des Landes de la FNEC FP-FO et ses syndicats, notamment le SNUDI-FO 40, le SNFOLC 40 et le SNETAA-FO 40.

Édito du Secrétaire départemental de la FNEC FP-FO 40

Depuis le début de cette année scolaire, la FNEC FP-FO des Landes et ses syndicats n'ont de cesse de mettre au cœur de leur action syndicale quotidienne la question de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Le registre Santé et Sécurité au Travail, sur Arena, en témoigne : la majorité des signalements pour « Risques Psycho-sociaux » concerne des situations d'inclusion forcée, synonyme de mise en danger, tant de l'élève en situation de handicap, des personnels, des AESH, des enseignants ...

Une évidence s'impose : avec cette inclusion systématique et imposée, sans moyens suffisants et sans formation professionnelle digne de ce nom, une grande souffrance et un sentiment d'abandon de l'Administration, au nom du fameux « #Pas de vagues », gagnent de plus en plus d'enseignants, d'AESH et d'autres personnels de l'E.N. et des collectivités territoriales, notamment dans le 1er degré.

Ce constat est alourdi par la perspective de « groupes de besoins » pour les futures 6^{ème} et 5^{ème} à la rentrée 2024, qui concentreront à n'en pas douter, précisément nombre d'élèves à besoins particuliers en français et en mathématiques.

Pour FORCE OUVRIERE, il y a urgence à mettre un coup d'arrêt définitif à cette politique de « l'inclusion coûte que coûte », quel que soit le handicap, et en premier lieu à gagner l'abandon de l'Acte II de l'Ecole Inclusive du Président Macron (*Annonce faite lors de la Convention Nationale du Handicap du 26 avril 2023*).

Ceci explique notre détermination sans faille pour la défense des conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves mises à mal via cette inclusion « low-cost ».

Alors, avec **FO**, dites : « **STOP A L'INSTITUTIONNALISATION DE LA MALTRAITANCE !** »

Nicolas GUYARD, Mont de Marsan, le 25 avril 2024



Pour contacter la FNEC FP-FO des Landes

Maison des syndicats 97 Place de la Caserne Bosquet
BP 217 - 40004 Mont-de-Marsan cedex -

Tél. : 07 81 24 53 96 (Nicolas GUYARD - Sec. départemental)

ou 06 84 73 93 43 (Isabelle BENQUET—Sec. Adjointe)

@mail : fnecfp.fo40@free.fr

Site National : <https://www.fo-fnecfp.fr>

Référent FO AESH : Marc GUYON

Tél. 06 52 66 61 83 / fo.aesh40@free.fr

SERVICE PUBLIC
JE-NOUS-TOUS
AVEC **FO!**

Pour la défense du droit des élèves en situation de handicap de bénéficier d'un enseignement spécialisé et adapté à leur handicap, pour la défense des structures et établissements sociaux et médico-sociaux (IME, ITEP, IM-PRO ...), contre l'inclusion systématique et forcée en lieu et place d'une inclusion au cas par cas, contre la dégradation des conditions de travail (et parfois de santé) et pour les revendications des personnels, la FNEC FP-FO 40 et ses syndicats n'ont pas ménagé leur peine depuis septembre. Jugez plutôt :

Septembre / Octobre 2023

Visites d'écoles et d'établissements, heures d'Information Syndicale dans le second degré, Réunions d'Information Syndicale dans le 1er degré, pour rencontrer les personnels enseignants, AESH, AED ... Et les informer, entre autres, des mesures contenues dans l'acte II de l'école inclusive annoncé par le Président Macron.

Vendredi 15 septembre 2023

Lancement du « Livre noir de l'Ecole Inclusive » afin de recueillir un maximum de témoignages de situations vécues sur le terrain, dans les classes.

Mardi 3 octobre 2023

Grève nationale des AESH à l'appel de FO/FSU/CGT/SUD.

Des revendications spécifiques aux AESH, et également l'exigence de l'abandon de l'acte II de l'école inclusive.

Lundi 13 Novembre 2023

A Mont-de-Marsan, à la maison des communes, conférence départementale sur « l'inclusion scolaire systématique ».

Vendredi 17 novembre 2023

Trois délégués FO des Landes, dont deux AESH, participent à Paris à la conférence nationale des délégués sur « l'inclusion systématique et forcée ».

Lundi 27 novembre 2023

CDEN des Landes : la FNEC FP-FO 40 soumet au vote un vœu exigeant l'abandon de l'acte II de l'Ecole Inclusive. FO et FSU votent POUR.

UNSA, FCPE, Elus et parents d'élèves se sont abstenus

Lundi 4 Décembre 2023

Audience avec la sénatrice M. Lubin, le sénateur E.Kerrouche et le député B.Vallaud.

Lundi 11 décembre 2023

Audience avec des représentants de l'Association des Maires des Landes.

Mercredi 13 décembre 2023

Publication d'un 4 pages des syndicats de la FNEC FP-FO 40, Spécial « Inclusion systématique et forcée ».

Mardi 16 janvier 2024

Audience avec des représentants du Conseil Départemental des Landes, dont la conseillère départementale, Mme Valiorgue.

Mercredi 17 janvier 2024

Audience avec le nouveau Directeur de la section départementale des Landes de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine.

Vendredi 25 janvier 2024

Grève nationale à l'appel de FO avec manifestation à Paris, vers le ministère où une délégation a été reçue. Plus de 5000 manifestants (*Enseignants, AESH, enseignants et éducateurs spécialisés, parents d'élèves ...*) Les Landes étaient représentées par une délégation d'une trentaine de personnes, dont le Président de « Louna 40 », association d'enfants en situation de handicap et le Secrétaire Général de l'Union Départementale des syndicats FO des Landes.

Mardi 30 janvier 2024.

Participation au Groupe de Travail « Ecole Inclusive » convoqué par le DASEN 40.

Jeudi 1er février 2024

Grève intersyndicale nationale de l'E.N., à l'appel de FO / FSU/ CGT/ SUD. Parmi les revendications : abandon de l'acte II de l'Ecole Inclusive et défense de l'enseignement spécialisé et adapté, maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Vendredi 9 février 2024

Audience avec la députée G. Darrieussecq, ex-ministre déléguée chargée des Personnes handicapées dans le gouvernement Elisabeth Borne.

Mars – Avril 2024

A chaque instance départementale institutionnelle (F3SCT, CSASD, CDEN...), la question de l'inclusion scolaire coûte que coûte et de ses conséquences sur les conditions de travail et d'enseignement est évoquée dans les déclarations liminaires de la FNEC FP-FO 40 et de ses syndicats.

A chaque fois, sont rappelées les revendications de plus en plus soutenues, celle de l'abandon de l'acte II de l'Ecole Inclusive et celle du maintien et du développement des structures d'enseignement adapté et spécialisé (*IME, ITEP, IM-Pro...*).



AU SUJET DES AUDIENCES DEMANDEES PAR LA FNEC FP-FO 40 et SES SYNDICATS (SNETAA-FO 40, SNFOLC 40 et SNUDI-FO 40)

En respect du mandat donné par vote des participants à la Conférence départementale sur « l'inclusion systématique » du 13 novembre 2023, la FNEC FP-FO 40 et ses syndicats ont demandé aux différents décideurs et parlementaires landais une audience sur la situation de l'inclusion scolaire, tant au niveau local que National. (*A ce jour, nous attendons toujours une réponse de la MLPH et nous devrions rencontrer d'ici la fin de cette année scolaire le Président de l'Association des Maires des Landes.*)

Que dire des audiences effectuées ? Un constat : toutes et tous ont admis que l'inclusion scolaire telle qu'elle est réalisée n'est pas satisfaisante et pose parfois « problème » par manque de moyens et de formation professionnelle. En réponse, FO a souligné que le système de l'inclusion était maltraitant pour tout le monde, qu'il devait être abandonné. Même avec des moyens et de la formation, la souffrance sera toujours là : certains élèves ont besoin de soins, la pédagogie ne peut pas tout. Non seulement le maintien des structures spécialisées IME, ITEP ... est indispensable, mais il faut augmenter leur nombre de places. Les listes d'attente sont

de plus en plus insupportables. Les familles des élèves lourdement handicapés sont souvent en grande détresse et épuisées !

Si peu d'avancées sont à relever de ces échanges, si ce n'est l'annonce par le Directeur de l'ARS de la libération d'une cinquantaine de places dans les IME actuellement occupées par des adultes en situation de handicap, il n'en demeure pas moins qu'elles ont permis à FO, notamment en s'appuyant sur les nombreux témoignages du « Livre noir de l'école inclusive », de décrire avec précision les dangers que représente cette politique de l'inclusion scolaire à tout prix.

Autre intérêt de ces audiences : FO a pu exposer dans le détail ses positions en défense des personnels et du droit de tout élève en situation de handicap de bénéficier d'un enseignement spécialisé et adapté à son handicap, ce que, dans certains cas, ne peut lui offrir une classe « ordinaire ».

Positions de FO souvent caricaturées par certains, mais partagées par de plus en plus d'enseignants, d'AESH et au-delà, au nom du simple principe de la réalité vécue.

inFO dernière « Acte II de l'École inclusive » : vote majoritaire CONTRE le démantèlement des établissements sociaux et médico-sociaux

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 3 avril, le ministère a présenté un projet de décret fixant les modalités de fonctionnement en « dispositif intégré » des établissements et services médicosociaux (ESMS) qui signeraient une convention-cadre au niveau départemental. Concrètement, les personnels des ESMS seraient chargés de coacher les enseignants ou de prendre en charge des élèves notifiés au sein des établissements scolaires.

Rappelons que 23 000 élèves sont en attente d'une place d'un établissement spécialisé, et que le coût de la scolarité dans un ESMS est 5 fois plus cher qu'une scolarité ordinaire.

Alors que le manque de personnels dans ces établissements est criant, on peut d'ores et déjà prévoir une déperdition des moyens puisque les personnels des ESMS devront se déployer sur davantage de sites à moyens constants. Par ailleurs, la prise en charge dans ces établissements par un personnel pluridisciplinaire (*éducateur, infirmier, psychologue, psychiatre, kinésithérapeute...*) ne peut pas toujours avoir lieu au sein des écoles, et doit parfois avoir lieu en urgence.

Les Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS) seront au centre des évolutions des modalités de mise en œuvre du dispositif puisqu'il ne sera plus nécessaire de passer par la CDAPH, ce qui va, de fait, multiplier les ESS. Et tout cela, sans décharge supplémentaire pour les directeurs d'écoles, sans postes supplémentaires pour assurer le remplacement des enseignants qui y participeront.

Pour la FNEC FP-FO, ce décret n'a rien à voir avec la mise en œuvre d'une politique d'inclusion qui répondrait aux besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap. La pédagogie ne peut se substituer aux soins.

FO, FSU, CGT, et la FCPE ont voté CONTRE ce projet de décret

Ce vote majoritaire est à mettre en lien avec l'immense colère des personnels confrontés aux situations catastrophiques liées à l'inclusion systématique, avec la souffrance des personnels et des familles sans solution pour leur enfant. Depuis des années, ils disent : « Ça suffit ! Assez des économies sur le dos des élèves les plus fragiles ! » C'est ce qu'ils ont dit par milliers dans les grèves et les manifestations comme le 25 janvier sous les fenêtres de la ministre. C'est ce qu'ils disent dans les réunions syndicales et les stages sur l'inclusion organisés par FO, dans les motions d'écoles, dans les prises de position...

C'est une bataille que nous allons amplifier.

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dans les écoles, à participer aux réunions syndicales, à prendre position pour le retrait de ce texte et établir les revendications. **Elle les appelle à se saisir de la mobilisation en cours contre « le choc des savoirs » pour mettre en débat les moyens de faire reculer ce gouvernement, à discuter de la grève pour gagner.**

Montreuil, le 4 avril 2024

Chers camarades, chers parents d'élèves,

Nous nous adressons à vous suite au Conseil Supérieur de l'Education du 3 avril qui avait à l'ordre du jour un projet de décret fixant les modalités de fonctionnement en « dispositifs intégrés » des établissements et services médico-sociaux (ESMS), dans le cadre de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive.

La présentation de ce décret intervient dans une situation où, l'ancien ministre de l'Education nationale M. Attal indiquait au comité social d'administration ministériel du 21 décembre 2023 qu'il manquait aujourd'hui 23 000 places dans ces établissements sociaux et médico-sociaux pour y accueillir tous les élèves qui bénéficiaient d'une notification en ce sens.

Les droits des élèves à besoin particulier sont bafoués, ce qui engendre dans bien des écoles et des établissements une maltraitance institutionnelle dont sont victimes les personnels et les élèves, et en premier lieu certains élèves en situation de handicap. Les remontées permanentes des personnels témoignent de ce quotidien insupportable.

Nous le savons tous.

Avec le décret présenté au CSE du 3 avril, les ESMS seraient progressivement transformés en « pôles ressources », et seraient donc brutalement détournés de leurs missions d'accompagnement spécialisé en fonction des besoins des élèves en situation de handicap. Il s'agit donc ni plus ni moins que d'accélérer le démantèlement des ESMS et d'aggraver une situation déjà intolérable.

Chacun en connaît la raison : le coût de la scolarité dans un ESMS est 5 fois plus élevé qu'une scolarité ordinaire.

Remettre en cause les ESMS, c'est mettre en œuvre un plan d'économies sur le dos des élèves les plus fragiles. Détruire les « murs » des ESMS, c'est fragiliser l'accompagnement des élèves des ESMS avec une déperdition des moyens puisque les personnels devraient se déployer sur davantage de sites à moyens constants. Par ailleurs, certains élèves ont besoin de soins spécifiques avec parfois des soins d'urgence qui nécessitent un suivi médical rapproché et ne peuvent avoir lieu hors des ESMS.

Pour la FNEC FP-FO, bien au contraire, ces établissements doivent intervenir directement auprès des élèves concernés afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins de chacun et permettre une scolarisation de qualité.

Tout comme nous vous avez voté contre ce décret, qui a majoritairement été rejeté lors du conseil supérieur de l'Education du 3 avril.

Nous vous proposons donc de mener ensemble une campagne de mobilisation pour l'abandon du décret fixant les modalités de fonctionnement en « dispositif intégré » des ESMS et pour la création du nombre de places nécessaires dans ces établissements. Les personnels n'en peuvent plus. Ils attendent l'unité sur cette question.

Dans l'attente de votre réponse, (...)

Un visuel **FO** pour expliquer clairement les positions du syndicat quant à l'Inclusion systématique et forcée :

<https://www.snudifo40.fr/article/inclusion-systematique-la-faq.html>



Est-ce que dire non à l'inclusion systématique et forcée, c'est rejeter les élèves en situation de handicap ?

NON,
C'est au contraire défendre le droit de ces enfants à bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire :

- médicale,
- paramédicale,
- éducative,
- pédagogique
- et sociale

dans un environnement protégé.

Plus cette prise en charge est précoce, plus la récupération d'une partie des fonctions cognitives peut se réaliser, améliorant ainsi leurs capacités de communication et par conséquent leur vie sociale, ainsi que celle de leurs familles.



AU NOM DE LA RECHERCHE DU MOINDRE COÛT POUR L'INCLUSION SCOLAIRE,
les AESH toujours sous-payées et sans statut de la Fonction Publique.
Plus que jamais, FO en première ligne pour défendre leurs conditions de travail et de vie.

FORCE OUVRIÈRE,
le syndicat au plus proche des AESH : pas moins de douze réunions d'infos syndicales organisées ces 4 derniers mois pour ces salariés ultra-précaires de l'E.N.